



**Appel pour sélection d'un chargé de communication pour le projet
"COastal Management and MOnitoring Network for tackling marine litter in
Mediterranean sea « COMMON » A_B4.4_0080**

Vu que:

Le contrat de subvention No. 46/1346 signé le 03 septembre 2019 entre l'Union Européenne représentée par le Management Authority (MA) du programme ENI CBC MED d'une part et d'autre part le bénéficiaire l'organisation Legambiente Onlus, Via Salaria 403 – 00199 Rome (Italie), en qualité de chef de file.

Le chef de file en collaboration avec :

1. L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), partenaire 1 ;
2. Le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (C.I.H.E.A.M.)
Mediterranean Agronomic Institute of Bari, Via Ceglie 9 - 70010 Valenzano (BA) (Italie)
partenaire 2;
3. AMWAJ of the Environment, Verdun str. Jaber bldg.- 4th fl. – Beirut (Libon), Partenaire 3;
4. Université de Siena , via Banchi di Sotto 55, 53100 Siena (Italie), Partenaire 4 ;
5. Tyre Coast Nature Reserve, Hajo bldg 1st floor, Tyre (Libon) Partenaire 5 ;
6. Université de Sousse- Institut Supérieur Agronomique B.P 47, 4042 Chott Mériem - Sousse
(Tunisie), Partenaire 6.

Ont soumis une proposition de projet intitulé "COastal Management and MOnitoring Network for tackling marine litter in Mediterranean sea " « COMMON » dans le cadre du premier appel à proposition du programme ENI CBC Med 2014-2020 et ont signé le Partner Agreement le 12 août 2019.

Que le 13/02/2019 le chef de file du projet a reçu une lettre officielle n° 256 de l'Autorité de Gestion (MA) qui informe que le projet **COMMON** a été retenu pour le financement du programme ENI 2014-2020 pour un cofinancement de **2223421,48** EURO qui correspond à **90%** du cout total du projet.

Que les coûts des actions qui seront accomplies par l'INSTM s'élève jusqu'à un maximum de € 377 292,70 (Trois cent soixante dix sept milles et deux cent quatre vingt douze /70 euro);

Etant donné que

L'INSTM est impliqué notamment dans les (*Work Package*) WP1, WP2, WP3 et WP5. L'INSTM est responsable du WP4.

L'INSTM doit aussi participer activement dans les réunions plénières et les réunions thématiques coordonnées par le chef de file du projet.

Attendu

L'INSTM (partenaire 1 du projet) cherche à engager un responsable de communication dédié pour rejoindre notre équipe. L'expert en communication appuiera notre stratégie de communication du projet, rédigera et diffusera du matériel publicitaire, répondra aux demandes de renseignements du public et des médias et coordonnera les événements promotionnels. Les frais de l'expert sont imputés sur la ligne budgétaire experts externes.

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (partenaire 1), avec le présent avis public, a l'objectif de sélectionner un chargé de communication du projet "*COastal Management and MONitoring Network for tackling marine litter in Mediterranean sea* " **COMMON** cofinancé dans le cadre du programme ENI-CBC MED 2014-2020.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction de la Coordinatrice du projet le chargé de communication, sera chargé(e) de:

- 1) Développer un plan et une stratégie de communication

- 2) Gérer la préparation du kit de communication;
- 3) Surveiller la mise en œuvre des activités de communication et communiquer des données et des informations scientifiques par le biais de canaux de projets ;
- 4) Respecter toutes les échéances fixées pour les rendus du projet et être responsable de toutes les activités et résultats prévus dans le WP2 «Communication»;
- 5) Disponibilité à voyager (en Tunisie et à l'étranger) ;
- 6) Soutenir l'organisation d'événements publics, tels que des conférences de presse, aux niveaux local, national et international;
- 7) Rédiger, éditer et distribuer du contenu, y compris des publications, des communiqués de presse, du contenu de sites Web, des rapports annuels, des discours et tout autre support marketing communiquant les activités, les produits et / ou les services du projet.
- 8) La réalisation de toute autre tâche connexes en relation avec le projet pouvant être assignée par la coordinatrice du projet

Art. 3 – Rémunération et modalités de paiement

La rémunération de l'expert dans le cadre du projet COMMON, pour toute la durée de la collaboration, est fixée à un maximum de € 13.800,00 (Treize mille huit cent euro) exonérée de la TVA y compris les taxes et toute charge sociale et fiscale sous la ligne budgétaire et sera imputée sur la rubrique service externe «Chargé de communication ». Le paiement se fait en trois tranches suite à la présentation d'une note de frais et un le rapport d'activités accompagné par les *timesheet* :

- La première tranche équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée 6 mois après la signature du contrat entre les deux parties
- La deuxième tranche équivalente à 40% de la rémunération sera effectuée 18 mois après la signature du contrat et à la réception de la deuxième tranche de financement du projet
- La troisième tranche, équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée suite à la présentation du rapport final du projet et à la clôture du projet.

En outre l'INSTM rembourse les frais de missions officiellement autorisés du chargé de communication durant les déplacements nécessaires du projet.

Les frais de missions sont (billet d'avion et les per diem pour couvrir les frais de logement et nourritures).

Tout ces frais doivent être dûment justifiés par le chargé de communication selon l'exigence du rapport financier du programme.

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration démarre à partir de la date de signature du contrat et reste valable jusqu'à 36 mois sauf en cas de prolongation accordée.

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cette consultation, Le chargé de communication doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

A. Conditions générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible pour le programme ENI-CBC MED 2014-2020 Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue anglaise et les langues françaises/arabes (sont préférables);
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Conditions Professionnelles:

1. Diplôme de mastère ou équivalent en communication et/ou marketing ou dans un domaine connexe
2. Minimum de 2 à 5 ans d'expérience pertinente dans un rôle de communication.
3. Maîtrise de la langue anglaise et française, une connaissance de la langue italienne parlée et écrite est souhaitable;
4. Maîtrise de Microsoft Office, des systèmes de gestion de contenu et des plateformes de médias sociaux.
5. Référence des projets de communication dans le cadre des projets nationaux et internationaux

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats avant la date limite de présentation des candidatures relatives à cette consultation.

L'absence d'une des conditions générales requises par la présente annonce comportera l'exclusion de la procédure de sélection.

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les *curricula* des candidats et attribuera une ponctuation selon les critères suivants:

Critères de sélections	Score
Diplôme de mastère en communication et marketing ou dans un domaine connexe	30
Minimum de 2 à 5 ans d'expérience pertinente dans un rôle de communication (2ans=10pt; 3ans=30pt; 5ans=40pt)	40
Maîtrise de la langue anglaise et française (TOIC, DALF)	10
Références des projets de communication réalisés par l'expert	20
Total	100 points

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement candidats admis avec les notes relatives.

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leur dossier par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 14.00 heures du 17/ 02/ 2020.**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante:

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre

28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô2025, Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante: «**Appel à Sélection [AS01/2020 COMMON/INSTM] Sélection d'un chargé de communication du projet COMMON A_B4.4_080. A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation**»

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante:

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5) ;
4. Copie de pièce d'identité
5. Copie de la patente

Art. 9 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

Le Directeur Général de l'INSTM
Hechmi MISSAOUI

Le Directeur Général de l'Institut National
des Sciences et Technologies de la Mer
Signé: Hechmi MISSAOUI

Coordinatrice du projet COMMON
Sana Ben Ismail

